

**DEMANDE DE
PASSEPORT BIOMETRIQUE**

Décret n°2016-1460 du 28.10.2016

Direction Générale Adjointe
vie citoyenne et développement urbain
Service Réglementation
BP 30102 – Place de Provence
13743 VITROLLES CEDEX
reglementation@ville-vitrolles13.fr

☎ **04 42 77 91 11**

Ouverture du lundi au vendredi
De 08h30 à 16h30 sans interruption

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
sur le site de : vitrolles13.fr

DEPOT DE LA DEMANDE :
PRESENCE OBLIGATOIRE du DEMANDEUR qu'il SOIT MAJEUR ou MINEUR

RETRAIT DU PASSEPORT :
PRESENCE OBLIGATOIRE A PARTIR DE 12 ANS

Possibilité de PRE-DEMANDE et d'Achat des TIMBRES FISCAUX sur : www.service-public.fr
www.franceconnect.gouv.fr
www.ants.gouv.fr

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

	MAJEURS	MINEURS	
	Le formulaire CERFA dûment complété et signé, ou la PRE-DEMANDE à REMPLIR sur l'un des sites inscrits en bleu, TRES FORTEMENT CONSEILLEE par la PREFECTURE	Le formulaire CERFA dûment complété et signé ou la PRE-DEMANDE à REMPLIR sur l'un des sites inscrits en bleu, TRES FORTEMENT CONSEILLEE par la PREFECTURE	
	L'ancien passeport Et copie de la page avec photo	L'ancien passeport Et copie de la page avec la photo	
	Fournir la carte nationale d'identité en cours de validité	Fournir la carte nationale d'identité en cours de validité	
	<u>ACTE de NAISSANCE</u> CONTACTER le SERVICE	<u>ACTE de NAISSANCE</u> CONTACTER le SERVICE	
	<u>En cas de perte de l'ancien passeport :</u> Une déclaration à établir à la mairie	<u>En cas de perte de l'ancien passeport :</u> Une déclaration à établir à la mairie	
	<u>En cas de vol de l'ancien passeport :</u> Une déclaration à établir auprès du commissariat de police	<u>En cas de vol de l'ancien passeport :</u> Une déclaration à établir auprès du commissariat de police	
	Une photo d'identité de <u>MOINS de 6 mois</u> Règlementaire	Une photo d'identité de <u>MOINS de 6 mois</u> Règlementaire	
	<u>En cas de mariage:</u> Un acte de mariage INTEGRAL de moins de 3 mois ORIGINAL	livret de famille – page parents et enfant (s) Une pièce d'identité (passeport ou CNI) en cours de validité du représentant légal	

<p>Un justificatif de domicile* daté de moins de 1 an.</p>	<p>Un justificatif de domicile * daté de moins de 1 an.</p>
<p><u>En cas d'hébergement :</u></p> <p><u>Une attestation d'hébergement rédigée sur imprimé CERFA, à récupérer en mairie</u></p> <p>OU</p> <p>à télécharger sur : www.vitrolles13.fr Rubrique : « Mes démarches » « Règlementation »</p> <p>+ La pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur</p> <p>+ un justificatif de domicile* au nom de l'hébergeur daté de moins de 1 an</p>	<p><u>EN CAS DE DIVORCE</u></p> <p><u>JUGEMENT INTEGRAL DEFINITIF DE DIVORCE</u></p> <p><u>SI GARDE ALTERNEE pour les enfants :</u></p> <p><u>Un justificatif de domicile de moins de 1 an pour chacun des parents ainsi que les pièces d'identité des 2 parents.</u></p> <p><u>Si le lieu de résidence est attribué à un seul parent :</u> <u>Un justificatif de domicile de moins de 1 an à l'adresse du parent ayant la garde de l'enfant.</u></p> <hr/> <p><u>Pour LES PARENTS VIVANT MARITALEMENT et NON SEPARÉS</u></p> <p>1.- Fournir un justificatif aux 2 noms. <u>OU</u> 2.-Fournir un justificatif au nom de la mère et un justificatif au nom du père à l'adresse commune.</p> <p><u>SI PARENTS SEPARÉS (sans jugement) : UNE AUTORISATION CONJOINTE DES DEUX PARENTS sur imprimé CERFA n°10-2 à télécharger sur internet ou à récupérer en mairie + CNI DES DEUX PARENTS.</u></p>
<p>86 euros en timbres fiscaux <u>Achat :</u> chez un buraliste ou sur l'un des sites inscrit au recto</p>	<p><u>Pour un MINEUR de moins de quinze ans :</u></p> <p>17 euros en timbres fiscaux</p> <p><u>Achat :</u> chez un buraliste ou sur l'un des sites inscrit au recto</p> <hr/> <p><u>Pour un MINEUR de quinze ans et plus:</u></p> <p>42 euros en timbres fiscaux</p> <p><u>Achat :</u> chez un buraliste ou sur l'un des sites inscrit au recto</p>
<p>* <u>Les justificatifs de domicile recevables sont :</u> les avis d'impositions, factures d'électricité, de gaz, de téléphone fixe et portable de moins d'1 an. Les factures via internet sont acceptées.</p>	